

PLAN SIMPLE DE GESTION

Groupement Forestier de CONCHES

FORET DE CONCHES

Surface : 170 ha 74 a 90 ca

**Communes Saint Frézal de Ventalon et
Saint Andéol de Clerguemort**

Renouvellement
Durée d'application : 2008 / 2022

1 : RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1 Le propriétaire.....	2
1.2 L'usufruitier	2
1.3 Le gestionnaire.....	2
1.4 Le rédacteur du plan de gestion.....	2
1.5 La forêt	2
1.6 Régimes et périmètres particuliers auxquels est soumise la propriété	2

2 : LE MILIEU NATUREL

2.1 Le relief.....	4
2.2 Le climat	4
2.3 Le sol.....	4
2.4 Les stations forestières.....	5
2.5 La faune, la flore, la richesse écologique.....	6
2.6 Les dégâts de gibier.....	7
2.7 Le contexte phytosanitaire local	7
2.8 Les enjeux environnementaux	7
2.9 Les incendies.....	7
2.10 Les autres causes de risques naturels.....	7

3 : LE MILIEU HUMAIN

3.1 Les enjeux économiques.....	8
3.2 La main d'œuvre.....	8
3.3 La chasse.....	8
3.4 Le pâturage.....	8
3.5 La fréquentation de la forêt.....	8
3.6 Les enjeux sociaux liés à la forêt.....	8

4 : LES EQUIPEMENTS DE LA FORET

4.1 La voirie.....	9
4.2 Les places de dépôt	9
4.3 Les équipements de protection contre les incendies.....	9
4.4 Les équipements cynégétiques	9
4.5 Les équipements sylvopastoraux	9
4.6 Les équipements touristiques.....	9
4.7 Les autres équipements.....	9

5 : LES PEUPELEMENTS FORESTIERS

5.1 Histoire de la forêt et de sa gestion	10
5.2 Analyse de l'application du plan simple de gestion précédent.....	10
5.3 Parcellaire forestier	11
5.4 Les essences forestières.....	11
5.5 Les types de peuplement.....	12
5.6 Tableau de répartition des types de peuplement par parcelle forestière.....	14

6 : OBJECTIFS DU PROPRIETAIRE

6.1 Objectifs.....	15
6.2 Stratégie de gestion des populations de gibier faisant l'objet d'un plan de chasse.....	15

7 : REGLES DE GESTION

7.1 Durée d'application du plan simple de gestion	16
7.2 Règles de culture.....	16
7.3 Tableau des coupes	17
7.4 Tableau des travaux.....	18

1 : RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1 Le propriétaire

Le propriétaire de la forêt est une personne morale, le Groupement Forestier de CONCHES.
Le gérant déclaré est Jean-Michel ARCHIMBAUD et son adresse est :
204, rue Michel Tieule
34080 MONTPELLIER cedex
Téléphone : 04.67.91.82.27

1.2 L'usufruitier

Sans objet.

1.3 Le gestionnaire

La Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Lozère
Cité administrative 48008 MENDE Cédex 08

1.4 Le rédacteur du plan de gestion

Eric PIGEULT, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Lozère

1.5 La forêt

Forêt : « Forêt de CONCHES »

Département : Lozère

Commune : Saint Fréal de Ventalon et Saint Andéol de Clerguemort

Région forestière naturelle d'après les SGRS Basses-Cévennes (numéro 48.6)

La surface totale de la propriété est de 170 ha 74 a 90 ca.

1.6 Régimes et périmètres particuliers auxquels est soumise la propriété

↳ Le règlement de gestion passé est un plan simple de gestion (PSG) réalisé par la « coopérative de la forêt privée », et enregistré sous le numéro 48 – 1004 validé et expiré le 17 octobre 2007.

↳ La totalité de la forêt est placée sous P.E.F.C n° 10-21-15/193 valable jusqu'au 13 avril 2010.

↳ La forêt a été créée grâce à un **prêt sous forme de travaux** du Fonds Forestier National. Ce prêt a fait l'objet d'un contrat entre le **GROUPEMENT FORESTIER DE CONCHES** et le **F.F.N**, qui porte le numéro **4200 - 2 - 48 - 160**. Il porte un intérêt simple au taux de 0, 25 % l'an.

La surface en contrat FFN initialement de 172 ha 51 a 34 ca, a fait l'objet d'un avenant :

- supprimant les parcelles C90, C91, C92, C197, C198, C199, C202, C216, et C217 pour une surface de 1 ha 70 a 11 ca (non boisée),
- remplaçant la parcelle C 279 (2 ha 88 a 40 ca) par la C 442 (2 ha 85 a 90 ca) pour cession à la T.D.F .,
- distrayant celles échouées lors du boisement (36 ha 26 a 17ca),

réduisant donc la surface en créance à **134 ha 52 a 56 ca**. Cet avenant a entraîné une réduction de la créance (*cf. annexe « avenant »*)

↳ Pas de certificat Monichon ni d'ISF en cours.

↳ Forêt engagée dans une **convention** portant connaissance de travaux pour la **mise en valeur des qualités paysagères de la « route des crêtes »** entre Monsieur le gérant du groupement forestier de

Conches et Monsieur le président du SIVOM des Sources du Tarn et du Mont Lozère. Celle-ci a été signée le 9 décembre 2002 (cf. *annexe « convention route des Crêtes »*).

↳ *Les parties au nord de la RD20 jusqu'au plan de la Fougasse, ainsi qu'au nord de la voie communale partant du Plan de la Fougasse et menant au Penens* sont situées dans la zone cœur du Parc National des Cévennes (P.N.C.).

■ Les objectifs du Parc National des Cévennes inscrits dans les S.R.G.S. sont de protéger les espèces et les milieux naturels, en assurant un équilibre entre les activités agricoles, pastorales, forestières et touristiques, contribuer à la remise en état de la Châtaigneraie cévenole, obtenir un développement équilibré du cheptel cynégétique, et mettre en œuvre une politique architecturale en faveur de la conservation du patrimoine bâti et des sites.

■ Tous les régimes sylvicoles (futaie, taillis, taillis sous futaie), tous les modes de traitement (régulier, irrégulier) ainsi que tous types de régénérations peuvent être dans le cœur du PNC, dans la mesure où ils sont compatibles avec les objectifs du PNC.

Tous les travaux d'infrastructure sont soumis à l'autorisation du PNC.

Les travaux sylvicoles non prévus au P.S.G. sont également soumis à autorisation du directeur du PNC au delà d'un certain seuil.

↳ La même zone se situe dans un site Natura 2000 créé au titre de la Directive Oiseaux : la zone de Protection Spéciale (ZPS) « les Cévennes » (FR 9110033). La ZPS correspond à l'ensemble de la zone cœur du PNC. Elle protège un grand nombre d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (rapaces, passereaux, pic noir etc.). Désigné par arrêté du 26 octobre 2004 au titre de la directive oiseaux, les préconisations de gestion seront détaillées dans un document d'objectifs rédigé par l'opérateur : le PNC.

↳ Trois périmètres d'inventaire du patrimoine naturel concernent la forêt :

■ la zone d'intérêt pour la conservation des oiseaux (**ZICO**) numéro **LR25**, dont les enjeux sont repris dans le périmètre natura 2000 « les Cévennes »,

■ la ZNIEFF n°8020 « Montagne du BOUGES », répertoriée dans l'Atlas du patrimoine naturel Languedoc-Roussillon Zone de type II concerne la partie de forêt située au nord de la RD20

■ la ZNIEFF n°8033 « Cévennes des hauts Gardons », répertoriée dans l'Atlas du patrimoine naturel Languedoc-Roussillon comme Zone de type II concerne la partie de forêt située au sud de la RD20.

2 : LE MILIEU NATUREL

2.1 Le relief

Située sur le versant sud du Ventalon, la propriété est bordée au nord par sa crête. Son exposition générale est : Sud, Sud-ouest et Sud-est. Elle est profondément entaillée par des valats de plusieurs

affluents du Gardon (d'Alès). La pente est assez régulière, de l'ordre de 45 % à 55% en moyenne. Pas de replat marqué hormis les hauts de versant formant des croupes, présence de quelques escarpements rocheux. L'altitude varie de 550 à 1110 mètres, avec une moyenne de 800 mètres.

2.2 Le climat

L'influence méditerranéenne est atténuée par l'altitude. Le maximum des précipitations tombe en automne et au printemps. Les précipitations estivales sont faibles et généralement sous forme orageuse.

La forêt se situe entre le Collet de Dèze et le Pont-de-Montvert. Ces villages sont localisés à 10 km au sud-est à une altitude de 348 m, et à 9 km au nord-ouest à une altitude de 875 m. Les précipitations estivales sont faibles et généralement sous forme orageuse. Les Basses-Cévennes constituent le premier obstacle sur lequel se déversent les masses d'air humides venues des dépressions méditerranéennes. Pluviométrie mensuelle (mm) :

1977-2000	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	aout	sept	oct	nov	Dec	total
Pont de Montvert	163	104	89	144	135	85	53	75	141	211	176	189	1565
Colet de Dèze	179	74	77	128	148	83	47	59	208	229	195	175	1602

Leurs températures moyennes annuelles respectives sont 11,5° C et 7,8° C. L'écart rend patent une forte variabilité sur une surface restreinte. Les **minimum sont -10 °C et -23°C**, et les maximum 36°C et 35 °C.

La pluviométrie annuelle s'élève à 1400 mm mal répartie, engendrant des crues dévastatrices en aval. Toutefois le déficit hydrique estival est fortement marqué, avec des **précipitations d'été représentant 10 à 15 % du total annuel**.

La neige en hiver et les brouillards au printemps et à l'automne touchent la frange la plus élevée des basses-Cévennes où se situe la forêt de Conches.

La rose des vents met en exergue l'influence du mistral, vent violent froid et sec de secteur nord, le vent marin de secteur sud/sud-est et plus rarement le vent d'ouest.

2.3 Le sol

Assis sur du schiste, les sols sont parfois riches en limons et en sable, plus ou moins chargés en pierrosité sous forme de cailloux et quelques blocs, voir des affleurements rocheux . En raison de la pente, les sols sont peu évolués avec une fertilité fortement liée à la topographie et l'orientation. Pas de présence de replats conséquents.

2.4 Les stations forestières (cf. annexe « carte des stations forestières »)

Au regard du catalogue des « stations forestières et para-forestières des hautes Cévennes siliceuses » :

Tableau récapitulatif :

Parcelle forestière	Exposition	Altitude (m)	Climat	Etage
1	Sud	900 / 1100	Chaud	Montagnard inférieur
2	Est	590 / 880	Froid	Collinéen / montagnard inf.
3	Sud	850 / 970	Chaud	Collinéen (supraméditerranéen)
4	Sud	700 / 900	Chaud	Collinéen (supraméditerranéen)
5	Ouest	570 / 800	Chaud	Collinéen (supraméditerranéen)
6	Ouest	570 / 840	Chaud	Collinéen (supraméditerranéen)

- **La partie sommitale de la propriété en forme de croupe se situe en haut de versant.** D'altitude comprise entre 800 et 1300 m, elle présente des affleurements rocheux ainsi qu'une pierrosité de surface schisteuse importante. Cette station est référencée A.3.1 « **station sur versant acide, du montagnard, à bilan hydrique très défavorable** ». Au sein du catalogue simplifié des types de stations forestières des hautes Cévennes, ce type correspond au groupe 3, variante 3a « **sol superficiel moins de 1300 m** ». Très faibles potentialités forestières confirmées par l'échec de reboisement sur cette zone, qui est largement colonisée par le genêt purgatif. Cette espace de type « lande » constitue un habitat d'intérêt communautaire où il est proscrit de reboiser et conseillé donc de maintenir ce milieu ouvert. Les recommandations de gestion sont :

▶ pratiquer une gestion extensive en maintenant la diversité spécifique.

- **Des stations à callune et Chêne vert sur affleurements rocheux se rencontrent fréquemment sur les versants collinéen/supraméditerranéen.** Cette station est référencée A.5.1 « **station sur versant acide, du mésoméditerranéen, à bilan hydrique très défavorable** ». Au sein du catalogue simplifié des types de stations forestières des hautes Cévennes, ce type correspond aussi au groupe 3, variante 3a « **sol superficiel moins de 1300 m** ». Idem ci-dessus.

- Très faibles potentialités forestières confirmées par l'échec de reboisement sur cette zone, qui est largement recolonisée par le Chêne vert. Cette espace constitue un habitat d'intérêt communautaire où il est proscrit de reboiser. Les recommandations de gestion sont :

▶ pratiquer une gestion extensive en maintenant la diversité spécifique.

- **La plupart des parcelles forestières étant orientée Sud et étant sous les 1000 m d'altitude,** la station rencontrée est le **type A.4.22 « station sur versant acide, du collinéen / montagnard inférieur , à bilan hydrique défavorable »**. En raison des paramètres pédologiques liés à la pente, la pierrosité, la topographie favorise les pertes en eau par drainage latéral et l'élimination des particules fines par ruissellement. **Toutefois ces éléments sont à tempérés en raison de présence à de nombreux endroits de bancelles réalisées lors des plantations, augmentant la réserve utile en eau et la prospection racinaire.** Au sein du catalogue simplifié des types de stations forestières des hautes Cévennes, ce type correspond au groupe 5 « **station de basse montagne, peu fertile** ». Les recommandations de gestion sont :

- ▶ éviter les peuplement mono-spécifiques, en favorisant les essences d'accompagnement
- ▶ privilégier les structures irrégulières
- ▶ maintenir des bouquets d'arbres de fort diamètre, des arbres morts ou dépérissants
- ▶ éclaircir les peuplements de hêtre

- **La parcelle forestière 2, orientée Est** est représentée par la station **type A.4.31 « station sur versant acide froid, du montagnard inférieur , à bilan hydrique favorable »**, caractérisée par une position topographique de versant sur ubac, une altitude comprise entre 700 et 1000 mètres (montagnard inférieur), un substrat acide (schiste), et présentant un bilan hydrique favorisant une accumulation d'éléments de toutes tailles (blocs, pierre, terre fine) ainsi que la collecte d'eau et

d'éléments minéraux, avec toutefois une gêne possible localement pour la prospection racinaire en cas de forte pierrosité. Au sein du catalogue simplifié des types de stations forestières des hautes Cévennes, ce type correspond au groupe 6 « *station de basse montagne, fertile* ». Les recommandations de gestion sont :

- ▶ éviter les peuplements mono-spécifiques, en favorisant les essences d'accompagnement
- ▶ privilégier les structures irrégulières

- *Enfin les valats (couloirs ou talweg d'écoulement répartis sur le bassin versant) ont été identifiés séparément* (se rapprochant du type H.3.4 et du groupe 2 « station sur sol frais et drainé, fertile »). Les recommandations de gestion sont :

- ▶ éviter l'emploi de phytocides,
- ▶ maintenir un couvert forestier suffisant pour favoriser au maximum la diversité floristique,
- ▶ éviter les plantations résineuses mono-spécifiques, notamment l'Epicéa
- ▶ aménager ponctuellement des trouées

2.5 La faune, la flore, la richesse écologique

↳ D'après l'Atlas du patrimoine naturel Languedoc-Roussillon, la ZNIEFF n°8020 « Montagne du BOUGES » présente les richesses patrimoniales suivantes :

- Des milieux rupestres, sièges d'endémisme important avec notamment la présence de *Chrysanthemum monspeliens*, *Saxifraga clusii*, *Thymus nitens* et *coralliorrhiza* (orchidée parasite des racines du Hêtre).
- Une faune riche en mammifères, , avec le Chevreuil (*Capreolus capreolus*), le Cerf (*Cervus elaphus*), des petits mustélidés avec la Martre (*Martes martes*), la genette (*Genetta genetta*), la Fouine (*Martes foina*), ainsi qu'une avifaune peu représentée sur le territoire national comportant le Pic noir (*Dryocopus martius*), le Hibou moyen-duc (*Asio otus*), l'Epervier (*Accipiter nisus*), la Bondrée (*Pernis apivorus*), l'Autour (*Accipiter gentilis*) et le grand tétras (*Tetrao urogallus*).
- Les landes et pelouses d'altitude sont le domaine d'une faune caractéristique : le Busard cendré (*Circus pygargus*), le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), le Circaète (*Circaetus gallicus*), le Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*) ...
- Dans les milieux rupestres, nichent le Hibou grand-duc (*Bubo bubo*), le Merle de roche (*Monticola saxatilis*) et le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*).

↳ D'après l'Atlas du patrimoine naturel Languedoc-Roussillon, la ZNIEFF n°8033 « Cévennes des hauts Gardons » présente les richesses patrimoniales suivantes :

- Des escarpements rocheux abritent une flore rupestre, sièges d'endémisme avec notamment la présence de *Chrysanthemum monspeliens*, *Saxifraga clusii*, *Thymus nitens* et *Cistus populifolius*.
- Une faune riche en mammifères, , avec le Chevreuil (*Capreolus capreolus*), le Cerf (*Cervus elaphus*), des petits mustélidés avec la Martre (*Martes martes*), la genette (*Genetta genetta*), la Fouine (*Martes foina*).

En terme de gestion des milieux, les recommandations de l'Atlas pour les deux ZNIEFF portent sur la limitation des pistes et des reboisements monospécifiques, et le maintien de la richesse écologique.

2.6 Les dégâts de gibier

Peu de dégâts de gibier à signaler. Les surfaces prévisibles sensibles aux dégâts de gibiers n'apparaîtront que lors du renouvellement des peuplements existants, lequel va démarrer progressivement par parquets durant la période du Plan Simple de Gestion. Au niveau de

l'alimentation en ligneux et semis-ligneux, la forte présence de ces ongulés (chevreuil et cerf élaphe) pourrait déséquilibrer la balance sylvo-cynégétique.

2.7 Le contexte phytosanitaire local

La forte présence du pin laricio de Corse le rend particulièrement sensible aux attaques périodiques de la processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa* Sciff.). Une attention particulière sera portée sur les Douglas en raison des évolutions climatiques.

2.8 Les enjeux environnementaux

Un certain nombre d'habitats naturels à conserver sont présents et situés dans le site Natura2000 FR 9100033 « les Cévennes ».

Nom de l'habitat	Code Corine Biotope	Code Natura 2000	stations forestières	Préconisations de gestion
Landes sèches à callune et bruyère cendrée	31.2	4030	A.3.1 A.4.2.2 A.5.1	Occupent les sols superficiels de la forêt, en mosaïque avec des landes à genêt purgatif - zones à ne pas reboiser pour maintenir le milieu ouvert
Falaises et rochers siliceux	62.23	8220	A.3.1 A.5.1	végétation des dalles et falaises schisteuses - aucune intervention
Chênaie verte	45.32	9340	A.5.1	- gestion extensive ou maintien en l'état

Certains bouquets d'arbre de gros diamètres devront faire l'objet d'un **vieillesement prolongé**. De plus certains **arbres sénescents ou dépérissants seront conservés** en vue d'abriter une faune plus variée. Ces mesures pourraient faire l'objet dans l'avenir d'un contrat Natura 2000.

La forêt n'abrite pour le moment aucune espèce d'intérêt patrimonial majeur mais les enjeux pour le PNC au sein de la zone cœur sont :

- le retour des essences feuillues en mélange à la faveur d'un renouvellement progressif, apportant une irrégularité dans la structure des peuplements,
- la conservation d'arbres d'intérêt écologique (arbres sénescents ou à cavités) et le vieillissement de quelques arbres de gros diamètres,
- le maintien des peuplements feuillus existants, notamment en fond de vallon (station H 3.4).

2.9 Les incendies

Les incendies dans le secteur ont été nombreux. Le groupement forestier a été incendié à deux reprises, en 1978 quand 5 ha ont été détruits, puis en 1980 où 4 ha ont été parcourus par les flammes.

Risques actuels liés au caractère chaud et subméditerranéen du massif fortement parcouru notamment en période de ramassage de champignon.

2.10 Les autres causes de risques naturels

Sans objet.

3 : LE MILIEU HUMAIN

3.1 Les enjeux économiques

Obligation d'une certaine rentabilité économique pour rembourser la créance et s'acquitter de l'impôt forestier annuel.

3.2 La main d'œuvre

Sans objet.

3.3 La chasse

La partie du massif située dans le cœur du parc national des Cévennes est administrée par l'association cynégétique du Parc National des Cévennes. Quand à la chasse elle est exercée de façon amiable sur l'ensemble de la forêt par la société de chasse locale « Saint Maurice de Ventalon », ainsi que la « Saint Hubert – St Andéol ». Elle est soumise à un plan de gestion. Bilan des 5 dernière années :

N°	Demandeur	Cat.	2002		2003		2004		2005		2006		2007
			attribué	Réalisé	attribué								
19	Sté Andéol de Cleurguemort	Chevreuil	3	3	6	6	7	7	8	8	8	8	8
		Cerf Femelle	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1
		Cerf Mâle	0	0	1	0	0	0	0	0	1	1	1
	Sté Maurice Ventalon	Chevreuil	6	6	6	6	6	6	4	2	2	2	2
		Cerf Femelle	2	2	3	3	1	1	2	0	0	0	1
		Cerf Mâle	2	2	1	1	1	1	0	0	0	0	0

3.4 Le pâturage

Pas de pâturage en forêt.

3.5 La fréquentation de la forêt

La fréquentation de la forêt est basée sur la cueillette des champignons et la chasse.

3.6 Les enjeux sociaux liés à la forêt

Située loin de toute agglomération conséquente, l'enjeu social prépondérant est la cueillette des champignons à l'automne.

D'après l'Atlas archéologique du parc national des Cévennes (PNC, 2007), cet espace possède un patrimoine archéologique et culturel composé de :

- voie des Rouvières : vestiges de voie de circulation antique (PF 3, sous la D35),
- cimetière du Plan des Tombes, en limite de la forêt (PF 5),
- plusieurs « tumulus » (tombe ancestrale) sur la crête proche du plan de la Fougasse (PF 2 à 4).

Ces vestiges sont à protéger en évitant le passage des engins.

4 : LES EQUIPEMENTS DE LA FORET

4.1 La voirie

La RD 35 traverse la partie nord de la forêt sur une distance de 1,4 km.

La RD 29 et la route communale desservent sur 6.5 km le groupement forestier. Toutefois la RD 29 interdit toute sortie de bois vers le bas en raison d'un pont limité à 12 tonnes.

TYPE	LONGUEUR (KM)	OBSERVATIONS :
PISTE	8,1 KM	Pistes en mauvais état, dont un tronçon est en partie effondré empêchant l'exploitation du bois
TIRE	10,4 KM	En partie refermée
TOTAL	15,9 KM	

Au regard de la densité des pistes présentes sur le Groupement Forestier, l'infrastructure semble suffisante. **Toutefois le mauvais état allié à une topographie découpée demande un état des lieux des pistes à conserver et à mettre au gabarit grumier dès que possible (cf. annexe « projet mise au gabarit grumier pistes forestières »).** Ce projet a été validé par les services du P.N.C. ainsi que par le Service Police de l'Eau de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Lozère. Il doit être mis en route dès accord de subvention pour les travaux.

4.2 Les places de dépôt

Peu de places de dépôt ont été aménagées (cf. annexe « projet mise au gabarit grumier pistes forestières »). Il est nécessaire d'envisager la création de quelques places lors des travaux de piste.

4.3 Les équipements de protection contre les incendies

Bassin DFCI de Conches (100 m3) situé dans le GF, bassin DFCI du Poussiels (30 m3) situé à proximité de la propriété et pare-feu carrossable en crête de la propriété.

Centre de secours au Collet de Dèze et tour de guet au signal de Ventalon.

4.4 Les équipements cynégétiques

Sans objet actuellement.

4.5 Les équipements sylvopastoraux

Sans objet actuellement.

4.6 Les équipements touristiques

Sans objet actuellement.

4.7 Les autres équipements

Sans objet actuellement.

5 : LES PEUPELEMENTS FORESTIERS

5.1 Histoire de la forêt et de sa gestion

Il y a 30 ans, les châtaigneraies plus ou moins bien venantes et les landes se partageaient ce territoire. Les pins sylvestres et maritimes étaient déjà présents. Hormis un tènement de Pin laricio antérieur à 1966, les travaux de reboisement se sont déroulés jusqu'en 1967. Les techniques utilisées furent l'ouverture de bande terrassées dans les landes et pour le reste le sous-solage par bandes ou l'ouverture à la main dans les taillis.

Les plants furent introduits à raison de 1500 à 2200 plants/ha.

La plantation initiale comprend :

- 71 500 Pins laricio, 15 750 Sapins de nordmann et 64 000 Douglas plantés au potet travaillé sur terrain travaillé,
- 78 660 Pins laricio, 37 800 Sapins de Vancouver et 15 085 Douglas plantés au potet travaillé sur terrain non préparé.

Les dégagements ont débuté en 1968 et ont été fort importants, surtout dans la lutte contre la concurrence des rejets de châtaignier.

En 1980 le tènement incendié est reboisé. En 1983 la seconde zone incendiée est sous-solée sur 4 ha et 8300 Pins laricio sont introduits.

5.2 Analyse de l'application du plan simple de gestion précédent

	Prévisions P.S.G. précédent	Réalisations
	Pas de P.S.G.	► 1991 et 1992 : 1 ^{ère} éclaircie vendue à SO.FO.EST (1100 m3 à 3€/m3, puis 1050 m3 à 1,5 €/m3)
Coupes	<p>► 1997 : 1^{ère} éclaircie sur parcelles forestières 3, 4p, 5p, 8, 9p, 10, 11 (Douglas) sur 36,5</p> <p>► 1997 : 1^{ère} éclaircie sur parcelles forestières 8 à 11 (pin laricio) sur 15,4 ha</p> <p>► 1997 : 1^{ère} éclaircie sur parcelles forestières 1 et 5 (Sapin Vancouver) sur 3,6 ha</p> <p>► 2000 : 2^{nde} éclaircie sur parcelles forestières 4p, 5p, 6 et 7 (Douglas) sur 18 ha</p> <p>► 2004 : 2^{nde} éclaircie sur parcelles forestières 1, 2, 3, 4, 6, 7 (Pin laricio) sur 13,8 ha</p>	<p>► 1999 : 1^{ère} éclaircie sur parcelles forestières 4p, à 11p (Douglas) sur 26 ha ; lot 98/10 présentant 688 m3 vendu 2,28 €/m3 aux Ets Fages et finie en 2001</p> <p>► 1997 : 1^{ère} éclaircie déficitaire passée en travaux aux Ets Fages sur parcelles forestières 8 à 11 (laricio) sur 14,3 ha (cout à l'hectare : 457 €)</p> <p>► 2005 : 2^{nde} éclaircie martelée et mise en vente sur parcelles forestières 6p à 10p sur 30 ha et 3,3 ha ; lot 2005/05 présentant 1569 m3 de Douglas et 279 m3 de Pins et 2005/04 avec 312 m3 de Douglas invendu en raison de l'effondrement de la piste à l'automne 2005</p> <p>► 2005 : 1^{ère} éclaircie en unité de produit et mise en vente sur parcelles forestières 1p, 2p, 5p et 11p sur 7 ha pour 350 m3 de Pins et Sapin : invendu</p> <p>► 2007 : vente par partie du lot 2005/05 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 576 m3 (9,60 ha) vendu à la scierie LOUCHE à 17,36 €/m3 - 820 m3 (7,96 ha) Engelvin Bois à 10,71 €/m3. <p>Exploitation terminée début 2008.</p>
Travaux	► RAS	► RAS

5.3 Parcellaire forestier

La forêt était à l'origine constituée de 11 parcelles forestières, sans calage avec le parcellaire cadastral.

Au vue de la complexité de gestion et de sa position pour partie dans le parc national des Cévennes, le nouveau découpage regroupe la propriété en **6 parcelles forestières** limitées par des routes et des cours d'eau, et calées avec le parcellaire cadastral.

Les parcelles 1 à 3 sont entièrement dans le périmètre du cœur du parc national des Cévennes.

La parcelle 4 possède les parcelles cadastrales 24, 25, 232 et 233 au sein du parc national des Cévennes.

<u>Parcelles forestières</u>	<u>Surface</u>	<u>Zone cœur du PNC</u>	<u>Anciennes parcelles forestières</u>	<u>Surface</u>
<u>1</u>	30 ha 50 a 77 ca	30 ha 50 a 77 ca	1	14 ha
<u>2</u>	27 ha 13 a 33 ca	27 ha 13 a 33 ca	2	14 ha 60 a
<u>3</u>	16 ha 36 a 90 ca	16 ha 36 a 90 ca	4	17 ha 50 a
<u>4</u>	23 ha 50 a 96 ca	5 ha 16 a 78 ca (parcelles 24, 25, 232, 233)	5	15 ha
<u>5</u>	42 ha 28 a 13 ca		3	12 ha 30 a
<u>6</u>	30 ha 94 a 81 ca		6	14 ha 10 a
<u>Total</u>	170 ha 74 a 90 ca	79 ha 17 a 78 ca	7	11 ha 40 a
			8	22 ha 90 a
			9	19 ha 10 a
			10	17 ha 80 a
			11	12 ha 10 a
				170 ha 81 a 23 ca

5.4 Les essences forestières

Le calcul des surfaces par essences prend en compte une estimation sur la proportion des essences au sein des futaies mélangées résineuse et mixte, ainsi que la présence des pins dans les landes boisées.

Essence	Pin laricio	Douglas	Chêne vert	Sapin grandis	Bouleau	Châtaignier	Sapin nordmann	Vides
Surface (ha)	75,6	53,1	15,9	6,6	4,4	2,5	2	10,6

5.5 Les types de peuplement

La méthodologie utilisée se décompose en deux phases :

➤ **1^{ère} Phase** : réaliser une approche typologique en croisant des informations visuelles recueillies sur le terrain et les photos aériennes, dans l'objectif de prédéterminer les différents types de peuplements existants.

➤ **2^{nde} phase** : relevé dendrométrique quantitatif et qualitatif de chaque type de peuplements productifs, en relevant sur plusieurs placettes de 8m de rayon minimum (soit 200 m²), les données suivantes :

- ➔ diamètre à 1.30m, moyen (Dg) et dominant (Do)
- ➔ hauteur dominante (Ho), et moyenne (Hg)
- ➔ surface terrière mesurée Gm (suunto)
- ➔ noter branchaison, fourche, dégâts (cynégétiques, parasites, climatiques) ...
- ➔ à partir de ces données calculer la densité (N), le coefficient d'élanement (Ho/Do), ...

1^{ERE} phase : approche typologique

La connaissance du terrain alliée aux photos aériennes permet de mettre en évidence les types :

Résineux	Futaie de Douglas
	Futaie de Pin laricio
	Futaie de Sapin de Grandis
Mélange	Futaie mélangée résineuse
	Futaie mélangée mixte
Feuillus	Taillis de Bouleau
	Taillis de Châtaignier
	Taillis Chêne vert
	Lande boisée
	Lande

2^{NDE} phase : relevé terrain

▶ **Type 1 : Futaie de Douglas (53,06 ha)**

Peuplement issu de plantation, bien venant, quasiment pur et éclairci régulièrement.

La plus grande surface en Douglas a déjà fait l'objet d'éclaircies. Seules les tâches de Douglas sur les pointes sud de la parcelle forestière 6 ne l'ont pas été. Hormis ces zones les valeurs dendrométriques moyennes sont :

Age	Densité	G	Dg : Diamètre moyen	Do : Diamètre dominant	Hg : hauteur moyenne	Ho : Hauteur dominante	Volume	Coefficient élanement	Facteur espacement	Accroissement en hauteur
40 ans	300 à 800 t/ha	40 m ² /ha	35 cm	45 cm	22 mètres	26 mètres	400 m ³ /ha	0,58	15 à 22 %	65 cm

▶ **Type 2 : Futaie de Pin laricio (57,38 ha)**

Globalement la croissance en hauteur est lente en raison de stations peu fertiles. Pour rappel la croissance en diamètre est liée à la densité.

▶ **Sous-type : Futaie de Pin laricio éclaircie (14,16 ha)**

Les futaies de Pin laricio se situant proches du plan de la Fougasse sur les parcelles forestières 3p et 4p ont été éclaircies (5,22 ha), de même que dans la parcelle forestière 1p (surface 9,58 ha).

Age	Densité	G	Dg : Diamètre moyen	Do : Diamètre dominant	Hg : hauteur moyenne	Ho : Hauteur dominante	Volume	Coefficient élanement	Facteur espacement	Accroissement en hauteur
40 ans	950 t/ha	38 m ² /ha	25 cm	30 cm	16 mètres	19 mètres	270 m ³ /ha	0,63	19 %	40 cm

▶ **Sous-type : Futaie de Pin laricio pas éclaircie (43,22 ha)**

Le reste représentant la grande majorité est localisé sur de fortes pentes où la 1^{ère} éclaircie n'a pu encore être engagée. Cette dernière permettra cependant d'exploiter des billes élaguées

naturellement et cylindriques. Présence souvent de mélange pied à pied ou par bouquets avec le Pin sylvestre, notamment sur le haut des parcelles forestières 2 et 4. A noter la zone de Pin laricio située au Nord-ouest de la parcelle forestière 1, qui est issue du reboisement après incendie de 1983.

Age	Densité	G	Dg : Diamètre moyen	Do : Diamètre dominant	Hg : hauteur moyenne	Ho : Hauteur dominante	Volume	Coefficient élancement	Facteur espacement	Accroissement en hauteur
40 ans	1100 t/ha	35 m ² /ha	22 cm	25 à 30 cm	16 mètres	19 mètres	250 m ³ /ha	0,70	17 %	40 cm

► **Type 3 : Futaie adulte de Sapin de Grandis (3,53 ha)**

Peu représenté, le Sapin de grandis présente une bonne croissance en hauteur, mais reste un bois aux qualités technologiques médiocres.

Age	Densité	G	Dg : Diamètre moyen	Do : Diamètre dominant	Hg : hauteur moyenne	Ho : Hauteur dominante	Volume	Coefficient élancement	Facteur espacement	Accroissement en hauteur
40 ans	900 t/ha	37 m ² /ha	27 cm	40 cm	21 mètres	23 mètres	350 m ³ /ha	0.58	18 %	50 cm

► **Type 4 : Futaie mélangée résineuse (6,19 ha)**

Peuplement comprenant du Sapin de grandis, Pin laricio, Pin sylvestre et parfois du Sapin de nordmann.

Age	Densité	G	Dg : Diamètre moyen	Do : Diamètre dominant	Hg : hauteur moyenne	Ho : Hauteur dominante	Volume	Coefficient élancement	Facteur espacement	Accroissement en hauteur
40 ans	1000 t/ha	28 m ² /ha	22 cm	30 cm	17 mètres	20 mètres	250 m ³ /ha	0,67	20 %	42 cm

► **Type 5 : Futaie mélangée mixte (6,53 ha)**

Peuplement issu de plantations de Pin laricio ayant eu du mal à la reprise et complété naturellement par du Chêne vert. Le pin est à faible densité (200 tiges / ha) mais domine par son houppier le Chêne vert. De hauteur moyenne 12 mètres, les diamètres sont faibles et le volume peu intéressant.

► **Type 6 : Taillis de Bouleau (4,44 ha)**

Disséminé sur la propriété, ces espaces en taillis datent de la plantation et sont installés sur des espaces où la plantation a échoué pour des raisons stationnelles. De faible diamètre les tiges avoisinent les 8 mètres en hauteur moyenne, entraînant un faible volume.

► **Type 7 : Taillis de Châtaignier (2,54 ha)**

Quelques bouquets en taillis notamment dans les valats, de valeur économique moyenne et présentant un faible volume (hauteur moyenne 10 à 15 mètres).

► **Type 8 : Taillis de Chêne vert (12,85 ha)**

Le Chêne vert est bien présent dans le groupement forestier aux endroits où le boisement a échoué en raison des stations trop superficielles. De faible hauteur (6 à 8 mètres) il est intéressant pour la stabilité des sols et la diversité.

► **Type 9 : Lande boisée (13,58 ha)**

Autre résultat de la mauvaise reprise du boisement, ces zones sont peu boisées en Pin laricio qui végètent sur des sols superficiels rocheux.

► **Type 10 : Lande (10,64 ha)**

A la différence des landes boisées, celles-ci sont vierges d'espèces arborées et représentent une ouverture dans le paysage.

5.6 Tableau de répartition des types de peuplement par parcelle forestière

<u>type peuplement</u>	<u>PARCELLE FORESTIERE</u>						<u>Total (ha)</u>
	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>4</u>	<u>5</u>	<u>6</u>	
1 : Futaie Douglas	0,4995	13,2721		10,7693	17,2642	11,2541	53,0592
2 : Futaie Pin laricio	Eclaircie	7,7222		3,5201	2,9256		14,1679
	Pas éclaircie	3,7255	3,8487	2,6639	3,5629	13,3003	43,2208
3 : Futaie Sapin grandis		3,5341					3,5341
4 : Futaie mélangée résineuse	6,1884						6,1884
5 : Futaie mélangée mixte				1,3826	3,6061	1,5411	6,5298
6 : Taillis Bouleau	4,2869	0,1548					4,4417
7 : Taillis Châtaignier		1,5544		0,3375	0,4600	0,1869	2,5388
8 : Taillis Chêne vert		4,7692		1,5266	5,5071	1,0470	12,8499
9 : Lande boisée			8,6347	2,8025	2,1436		13,5808
10 : Lande	8,0852		1,5503	0,2026		0,7995	10,6376
Total (ha)	30,5077	27,1333	16,3690	23,5096	42,2813	30,9481	170,7490

6 : OBJECTIFS DU PROPRIETAIRE

6.1 Objectifs

L'objectif recherché est la production de bois d'œuvre tout en valorisant l'aspect patrimonial.

Les coupes de bois doivent permettre le remboursement prochain de la créance du fond forestier national, alors que le maintien d'essences résineuses et feuillues permettra d'obtenir des peuplements diversifiés aux couverts forestiers variés. Cette variété, par parquets, par bouquets ou pied à pied sera la meilleure protection contre d'éventuelles attaques parasitaires liées ou non aux changements climatiques.

En résineux, le Douglas et le Pin laricio seront privilégiés au Sapin de grandis dont les caractéristiques techniques sont insuffisantes pour son utilisation en bois de charpente. Le Pin sylvestre présent sporadiquement au sein de presque tous les types, et dont la régénération sur ce secteur peut être prolifique sera maintenu en tant qu'essence d'accompagnement. Le Sapin de nordmann, faiblement représenté, devra être conservé si son intérêt économique s'avère intéressant.

En futaie mélangée mixte, le Pin laricio et le Chêne vert seront maintenus ensemble.

En feuillus, les différents espaces en taillis seront conservés notamment par recépage des châtaigniers dont la croissance et la qualité de bois ne sont plus à démonstrées. Les autres feuillus seront conservés et pourront faire l'objet d'une coupe de bois de chauffage. Pour rappel, les feuillus dans cette zone de montagne à dominante de résineux :

- favorisent la diversité,
- préviennent les risques de feu par leur caractère peu inflammable,
- ne présentent pas une valeur marchande significative (hormis le châtaignier),
- maintiennent un couvert sur le sol et préviennent ainsi l'embroussaillage.

La cueillette des champignons demeurera tolérée tant qu'elle demeurera sans risque pour la forêt.

6.2 Stratégie de gestion des populations de gibier faisant l'objet d'un plan de chasse

La pratique de la chasse sera maintenue selon son mode actuel qui ne génère aucun conflit.

7 : REGLES DE GESTION

7.1 Durée d'application du plan simple de gestion

La durée d'application du PSG est de 15 ans pour la période de 2008 à 2022.

7.2 Règles de culture

La règle de culture choisie est la *continuité sylvicole pour les peuplements issus de plantations*, en appliquant des rotations adaptées aux croissances relatives des essences principales.

Le traitement en futaie régulière débouchera progressivement sur une mise en régénération naturelle, qui selon la durée d'installation des semis, et notamment dans ce type de milieu montagnard, engendrera une *irrégularisation progressive des peuplements par bouquets ou par parquets*. Toutefois au vu des conditions de croissance et des densités existantes, *seule la Douglaseraie localisée en aval de Carmentran devrait être engagée dans cette voie durant la période de ce PSG*. Pour cette mise en régénération les éclaircies doivent permettre de voir s'installer progressivement des semis tant résineux (Douglas, Pin laricio, Pin sylvestre et Sapin grandis) que feuillus (Châtaignier, Bouleau voir Chêne vert). Dans ce cadre, le prélèvement sera paramétré dans l'objectif de s'adapter à l'apparition des tâches de régénération. Cette action entraînant une mise en lumière progressive, elle permettra la venue et la croissance des semis, ainsi qu'une irrégularisation à l'échelle de la parcelle.

Les arbres sénescents seront conservés notamment ceux de gros diamètre, en vue de permettre l'installation d'espèces cavicoles (espèces primaires comme les pics, secondaires comme les chouettes, les chiroptères arboricoles).

Enfin même après régénération, un vingtaine de tiges à l'hectare pourront être conservées sur pied à long terme, au titre de l'aspect paysager et écologique mais aussi en tant qu'arbre témoin.

Type	Règles de culture
▶ 1 : Futaie Douglas (53,06 ha)	Hormis les 7,96 ha en parcelle forestière 4 et les 9,60 ha en parcelle forestière 5 qui viennent d'être éclaircis, continuer d'éclaircir les Douglaseraie désenclavées dès les travaux de piste réalisés. Prévoir une rotation de 6 à 8 ans avec un prélèvement sélectif de 30 %.
▶ 2 : Futaie Pin laricio (57,38 ha)	Prévoir une éclaircie cloisonnée et sélective pour les espaces en 1 ^{er} passage (1 ligne / 5 + 15 % de sélectif) et sélective pure (30 %) pour le reste dans la durée du PSG. Période de rotation proche des 12 années en fonction de la croissance et du marché.
▶ 3 : Futaie Sapin de grandis (3,53 ha)	Délaissée lors des dernières éclaircies, ce type doit faire l'objet d'une éclaircie (cloisonnée 1 ligne / 5 + 15% sélective), puis d'éclaircie sélective (30 %) tous les 6 à 8 ans.
▶ 4 : Futaie mélangée résineuse (6,19 ha)	Prévoir une éclaircie dans la durée du PSG avec comme rotation 10 à 12 années (1 ligne / 5 + 15 % de sélectif).
▶ 5 : Futaie mélangée mixte (6,53 ha)	Pas d'éclaircie dans la durée du PSG, laisser les Pins croître en hauteur et en diamètre tout en étant gagnés par le Chêne vert.
▶ 6 : Taillis Bouleau (4,44 ha)	Possibilité d'éclaircir ces peuplements feuillus dans le cadre de coupe de bois de chauffage, ou d'ouverture de trouées.
▶ 7 : Taillis Châtaignier (2,54 ha)	Possibilité d'éclaircir ces peuplements feuillus dans le cadre de coupe de bois de chauffage.
▶ 8 : Taillis Chêne vert (12,85 ha)	Maintien en l'état.
▶ 9 : Lande boisée (13,58ha)	Possibilité de rouvrir ces milieux dans le cadre de Natura 2000 sur les zones de crêtes.
▶ 10 : Lande (10,64ha)	Maintien en l'état.

7.3 Tableau des coupes

AN	N° parcelle forestière	TYPE DE PEUPEMENT	SURFACE	NATURE DE LA COUPE (% nb tiges)	OBSERVATIONS
2009	4p	1 : Futaie Douglas	2,81 ha <small>(solde de la PF4)</small>	Eclaircie sélective 30 % des tiges	80 m3/ha => 225 m3
2010	1p, 2p	1 : Futaie Douglas	13,77 ha	Eclaircie sélective 30 % des tiges	80 m3/ha => 1085 m3
2010	2p	3 : Futaie sapin grandis	3,53 ha	Systematique 1 ligne/5 et 15 % sélective dans les bandes	80 m3/ha => 282 m3
2010	1p	4 : Futaie mélangée résineuse	6,19 ha	Systematique 1 ligne/5 et 15 % sélective dans les bandes	50 m3/ha => 310 m3
2011	5p, 6p	1 : Futaie Douglas	18,92 ha <small>(solde des PF 5 et 6)</small>	Eclaircie sélective 30 % des tiges	80 m3/ha => 1513 m3
2014	1p, 2p, 3p, 4p, 5p, 6p	2 : Futaie Pin laricio (sous-type pas éclairci)	43,22 ha	Systematique 1 ligne/5 et 20 % sélective dans les bandes	45 m3/ha => 1944 m3
2014	1p, 3p, 4p	2 : Futaie Pin laricio (sous-type éclairci)	14,16 ha	Eclaircie sélective 30 % des tiges	50 m3/ha => 708 m3
2016	4p	1 : Futaie Douglas	10,77 ha	Eclaircie sélective 30 % des tiges	80 m3/ha => 862 m3
2017	2p	1 : Futaie Douglas	6,80 ha	Coupe régénération (40 à 45 % des tiges)	160 m3/ha => 1088 m3
2018	1p, 2p	1 : Futaie Douglas	6,97 ha	Eclaircie sélective 30 % des tiges	80 m3/ha => 542 m3
2018	2p	3 : Futaie sapin grandis	3,53 ha	Eclaircie sélective 30 % des tiges	80 m3/ha => 282 m3
2019	5p, 6p	1 : Futaie Douglas	28,52 ha	Eclaircie sélective 30 % des tiges	80 m3/ha => 2281 m3
2022	4p	1 : Futaie Douglas	10,77 ha	Eclaircie sélective 30 % des tiges	80 m3/ha => 862 m3
2022	2p	1 : Futaie Douglas	6,80 ha	Coupe secondaire (30 % des tiges)	80m3/ha => 544 m3
2022	1p	4 : Futaie mélangée résineuse	6,19 ha	Eclaircie sélective 30 % des tiges	50 m3/ha => 310 m3

7.4 Tableau des travaux

	AN	N° PARCELLE	TYPE DE PEUPEMENT	SURFACE / LONG.	TRAVAUX
Travaux obligatoires liés aux coupes (reconstitution de peuplement après coupe à blanc)					Sans objet
Travaux d'amélioration sylvicole (après bénéfice d'aide publique)					Sans objet
Travaux de piste (carte : projet travaux de piste en annexe)	2008 / 2010	2p, 4p, 5p, 6p	Tous	4,4 km	Mise au gabarit, Assainissement, ouverture place de retournement et dépôt

SIGNATURES

Date de signature
M. le gérant Jean-Michel ARCHIMBAUD

A, le

Date de signature
Le Directeur,

Date de signature
Le rédacteur

A, le

A, le

ANNEXES

- **Plan de situation propriété G.F. CONCHES**
- **Zonages environnementaux**
- **Carte des peuplements**
- **Plan cadastral**
- **Parcellaire forestier**
- **Carte des stations forestières**
- **Carte des peuplements sur photo aérienne**
- **Carte du « Projet mise à gabarit grumier pistes forestières »**
- **Carte de localisation du patrimoine archéologique**
- **Carte de localisation des « tumulus »**
- **Matrice cadastrale**
- **Etat des parcelles constituant le fond**
- **Relevés dendrométriques**
- **Copies fiches du guide simplifié de stations forestières**
- **Copie avenant au contrat F.F.N.**
- **Convention paysage « Route des crêtes »**
- **Copie autorisation de travaux pour les pistes du GF de Conches**